



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 décembre 2021

Délibération n° 21C/09/07

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
02 décembre 2021	Statutaires : 77 En exercice : 76	Présents : 50
Date de publication : 16 décembre 2021		Pouvoirs : 12 Votants : 62

Objet : Tarifs du service d'alimentation en eau potable pour l'année 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 09 décembre, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Lieuvillers, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, MME PARIGOT Marianne (suppléante de M. DOISY Hubert), M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GOURDOU Jean-Pierre, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), MMES LACOMBE Isabelle, LEFEBVRE Patricia (suppléante de M. SAINTE-BEUVE Nicolas), M. LEFEVRE François, MME LEQUEN Astride, MM MATRON Matthias, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric,

Soit 50 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MME ERCOLANO Magali, MM GESBERT Laurent, HENNON Jean-Louis, MME VAN DE WEGHE Elisabeth.

Etaient absents : MME BONNET Catherine, M. BOURGEOIS Jérôme, M CONVERS Patrick, MM FONTAINE Patrice, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, HAMOT Bertrand, LEFEBVRE Philippe, MM POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick, WELLCAN Pierre.

Ont donné procuration :

MME BOULAS-DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival),
MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny),
MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée),
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée),
MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée),
M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée),
MME ERCOLANO Magali (Wavignies) à M. RENAUX André (Wavignies),
M. GONTARCZYK Guy (Tricot) à M. SOETAERT Francis (Tricot),
M. LEDENT Didier (Moyenneville) à MME BARTHE Isabelle (Cernoy),
M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à MME LEQUEN Astride (Avrechy),
M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny),
M. WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard (Coivrel),

Ont été élus secrétaires de séance : MM HOEDT Jean-Michel et WAFFLAERT Eric

La gestion du service d'eau potable nécessite de voter chaque année les tarifs à appliquer pour l'année à venir.

Comme prévu dans le protocole de transfert relatif à la prise de compétence « eau potable », la réflexion sur le lissage et l'harmonisation progressive des factures d'eau des usagers, a débuté au cours de l'année 2021.

Les premiers enjeux de cette réflexion concernent le financement des travaux de renouvellement de réseaux d'alimentation en eau potable (0,6 % de linéaire par an) et le financement des travaux d'infrastructures (château d'eau, connexion et interconnexion...) ainsi que les actions de protection de la ressource en eau.

Pour ce qui concerne le renouvellement des réseaux, l'hypothèse retenue est de provisionner annuellement le renouvellement de 0,6 % du linéaire de réseau (soit environ 2 000 mètres linéaires par an) ce qui représente une enveloppe annuelle de 378 000 €, soit 0,23 € supplémentaire par m³ à la part collectivité actuelle.

Pour ce qui concerne les actions de protection de la ressource en eau, il est proposé d'y consacrer 0,02 € supplémentaire par m³ à la part collectivité actuelle.

L'augmentation de la facture d'eau de l'utilisateur serait donc de 0,25 € par m³ facturé.

Enfin, afin de clarifier les choses pour les usagers il est également proposé d'harmoniser les tarifs d'abonnement, d'ouverture et de fermeture des comptes, pour toutes les communes en régie.

Le conseil communautaire exprime à la majorité son souhait de voter globalement les tarifs proposés.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-1 relatif aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu les compétences de la communauté de communes en matière d'eau potable ;

Vu l'avis de la commission Eau et Assainissement ;

Considérant le coût du service à financer par les tarifs de l'eau potable ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

FIXE les tarifs d'ouverture et de fermeture de compteur applicables au 1^{er} janvier 2022 pour les communes en régie à savoir Valescourt, Saint-Rémy-en-l'Eau, Avrechy, Airion, Angivillers, Lieuvillers, Erquinvillers, Cuignières, Noroy, Gannes, Saint-Just-en-Chaussée, Le Plessier-sur-Saint-Just, Quinquempoix, Coivrel selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Facturation de temps administratif	Montant forfaitaire
Ouverture de compteur	20 € HT
Fermeture de compteur	20 € HT

FIXE les tarifs du service d'eau potable applicables au 1^{er} janvier 2022 selon les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous :

Communes en régie	Abonnement/semestre (€ HT/semestre)	Redevance/m ³ (€ HT/m ³)
Valescourt Saint-Rémy-en-l'Eau Avrechy Airion Angivillers Lieuvillers Erquinvillers Cuignières Noroy	Type 1 : diamètres 15/20/25 :15 € Type 2 : diamètres 30/40 : 25 € Type 3 : diamètres 60/80/100 :75 € Type 4 : diamètre > 100 :125 €	De 0 à 200 m ³ : 1,46 € De 200 à 400 m ³ : 1,36 € > à 400 m ³ : 1,26 €
Gannes		1,29 €
Ravenel Léglantiers		2,16 €
Saint-Just-en-Chaussée		0 à 10 000 m ³ : 1,41 € > 10 000 m ³ : 1,18 €
Le Plessier-sur-Saint-Just		2,36 €
Quinquempoix		1,95 €
Coivrel		1,67 €

Communes en délégation de service	Abonnement/semestre (€ HT/semestre)	Redevance/m ³ (€ HT/m ³)
Crèvecœur-le-Petit Ferrières Royaucourt Domfront Dompierre Godenvillers Le Ployron Tricot Le Frestoy-Vaux Courcelles-Epayelles	-	0,70 €
Brunvillers-la-Motte Plainval Sains-Morainvillers		1,10 €
Pronleroy Cressonsacq Grandvillers-aux-Bois Rouvillers	11,50 €	1,25 €
Montiers La Neuville-Roy	-	0,75 €
Saint-Martin-aux-Bois Montgérain Ménévillers	-	0,90 €
Moyenneville Wacquemoulin	-	0 à 250 m ³ : 0,769 € > 250 m ³ : 0,469 €
Bulles	10,00 €	0,72 €
Nourard-Le-Franc	-	1,09 €
Catillon-Fumechon	-	0,68 €
Wavignies	-	1,65 €
Maignelay-Montigny	-	0,62 €
Méry-la-Bataille	10,00 €	0,73 €
Welles-Pérennes	10,00 €	1,46 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 16 décembre 2021